



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dopage

Question écrite n° 4309

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la lutte contre le dopage. La loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection des sportifs a entendu renforcer la lutte contre le dopage, en élargissant notamment les prérogatives de l'agence française de lutte contre le dopage et le domaine des sanctions disciplinaires applicables aux sportifs coupables de dopage. Cependant, les affaires de dopage ne cessent de se multiplier. Il lui demande un bilan précis de la lutte contre le dopage et les mesures précises qu'entend prendre le Gouvernement pour améliorer le dispositif existant.

Texte de la réponse

Si de nombreuses affaires de dopage sont relatées dans les médias, donnant effectivement un exemple regrettable des moyens utilisés par les champions pour parvenir au plus haut niveau, il faut aussi noter qu'en France, signe d'une politique volontariste, le nombre d'analyses positives a sensiblement et régulièrement décliné depuis 2002, alors que le nombre de contrôles est resté constant. Toutefois les divers cas de dopage, survenus pendant le Tour de France 2007 notamment, ont montré que les efforts entrepris par les instances nationales et internationales n'ont pas encore porté tous leurs fruits. Aussi la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a-t-elle organisé à Paris, les 22 et 23 octobre 2007, une rencontre internationale contre le dopage dans le cyclisme, dans l'objectif de faire émerger des pistes de réflexion pour lutter de manière plus efficace, et renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans ce domaine. Les participants à ce sommet international ont conclu qu'au-delà des méthodes de détection directe de l'usage de substances dopantes qui seront poursuivies, de nouvelles méthodes de lutte contre le dopage, complémentaires des actions déjà conduites, fondées sur la détection indirecte de procédés dopants et validées scientifiquement, pourront être mises en oeuvre dès 2008, et que le monde du cyclisme est en capacité de porter un tel projet novateur. La mise en place du « passeport biologique » constitue une étape fondamentale et doit permettre de donner un nouveau départ au Tour de France 2008 en termes d'image et de crédibilité. Il est prévu qu'un bilan de cette expérience soit tiré à l'automne 2008 et que le nouveau protocole de dépistage soit étendu, à terme, à l'ensemble des disciplines sportives. Une lutte efficace contre le dopage ne repose cependant pas uniquement sur la poursuite des tricheurs. Deux autres actions seront renforcées parallèlement : la lutte contre les trafics de produits dopants pour réduire la disponibilité des produits, et la prévention, non seulement à l'égard des sportifs confirmés mais également à destination des sportifs amateurs, et plus particulièrement des plus jeunes. Un projet de loi sera soumis au Parlement au 1er semestre 2008. Son objectif est de renforcer les incriminations pénales relevant de la notion de trafics de produits dopants que sont l'importation, l'exportation, le transport et la détention. Enfin, afin de mettre en oeuvre les missions d'initiative et de coordination inscrites dans la loi en matière de prévention, un groupe de pilotage national a été chargé d'élaborer une stratégie cohérente et pertinente de prévention des conduites dopantes visant à : 1° identifier des axes et thématiques de recherche pour améliorer l'efficacité des actions préventives : en inscrivant les conduites dopantes en tant que thématique particulière dans les appels à projets de recherche (INSERM, CNRS, ANR, MILDT, INPES...), afin d'en dégager les spécificités éventuelles, notamment par rapport aux addictions ; en proposant un appel à projets spécifique sur le dopage sportif afin de

mieux en connaître l'incidence et les déterminants, et mieux appréhender l'efficacité des actions de prévention ; 2° établir des lignes directrices en matière de formation initiale et continue des acteurs de la prévention (éducateurs sportifs, professionnels de santé, enseignants, formateurs) ; 3° évaluer les outils disponibles en vue de renforcer la pertinence de leur utilisation selon les publics visés ; 4° identifier les réseaux d'intervenants en matière de prévention du dopage dans l'objectif de les mobiliser de manière mieux coordonnée. Cette stratégie fera l'objet d'une présentation au début de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4309

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5520

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1938